

PROJET D'EXTENSION DE LA FROMAGERIE RENARD-GILLARD



Commune de Biencourt-sur-Orge (55)

Étude de caractérisation de zones humides

RAPPORT FINAL – VERSION 1



Projet d'extension de la fromagerie RENARD-GILLARD



Commune de Biencourt-sur-Orge (55)

Étude de caractérisation de zones humides

Rapport final – Version 1

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE MEUSE

Version	Date	Description
Rapport final – Version 1	10/06/2025	Étude de caractérisation de zones humides

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	CLOUET Louis – Chargée d'étude botaniste	10/06/2025
Cartographie	HEURTEFEU Quentin– Urbaniste	10/06/2025
Validation	COLLET Arnaud – Ingénieur écologue	10/06/2025



Agir pour l'avenir
de vos projets

[auddice.com](https://www.auddice.com)



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
1.1 Localisation du secteur d'étude.....	5
1.2 Géologie.....	5
1.3 Pédologie	5
1.4 Situation par rapport aux zones à dominante humide.....	9
CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN.....	14
2.1 Objectifs de l'étude et contexte règlementaire	15
2.2 Méthodologie d'étude.....	15
2.2.1 Analyse bibliographique	15
2.2.2 Protocole de terrain	16
2.3 Résultats des investigations	19
2.3.1 Étude flore / habitat	19
2.3.2 Sondages pédologiques.....	22
CHAPITRE 3. CONCLUSION.....	27
Bibliographie	29

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Localisation du site d'étude	6
Carte 2.	Contexte géologique	7
Carte 3.	Pédologie	8
Carte 4.	Prélocalisation des zones humides potentielles (SDAGE Seine-Normandie 2022-2027)	11
Carte 5.	Zones à dominante humide (CEREMA Est pour la DREAL Grand-Est).....	12
Carte 6.	Zones Humides Potentielles (MNHN, 2023)	13
Carte 7.	Zones humides effectives et localisation des sondages	26

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Localisation du secteur d'étude

Carte 1 - Localisation du site d'étude – p.6

La zone d'étude se situe sur la commune de **Biencourt-sur-Orge**, dans le département de la Meuse (55), à **une centaine de mètres environ de l'Orge, affluent de la Saulx**.

Elle s'inscrit dans l'hydro-écorégion des Côtes calcaires du Bassin Parisien, au relief tabulaire et pentes marquées au niveau des côtes de la partie est (Wasson et al., 2002). Le réseau hydrographique, peu dense, les traverse par des vallées aux versants marqués, ici la vallée de la Saulx.

D'après la cartographie des régions naturelles du Grand-Est, l'aire d'étude fait partie du Barrois septentrional à l'est de la côte des Bars (ODONAT, 2019). Il marque ainsi l'extrémité ouest de la Lorraine en transition avec la Champagne Humide, plus à l'ouest.

1.2 Géologie

Carte 2 - Contexte géologique – p.7

D'après la carte géologique de Joinville et la notice associée, le site d'étude est localisé à l'aplomb de calcaires durs blanchâtres du Portlandien inférieur (j9a), dont l'épaisseur est d'environ une centaine de mètres.

1.3 Pédologie

Carte 3 - Pédologie – p.8

D'après le Référentiel Pédologique du département, le secteur est majoritairement situé sur l'Unité Cartographique de Sol (UCS) des « Pentes fortes a moyennes et fonds des vallons forestiers et agricoles (prairie et culture) sur colluvions calcaires du Barrois Portlandien : sols argilo-limoneux a limono-argilo-sableux, très caillouteux, sains, généralement peu profonds, calcaires ».

Dans son extrémité est, la zone d'étude est située à la limite de l'UCS « Petites vallées agricoles sur alluvions récentes du plateau calcaire du Barrois Portlandien : sols argilo-limoneux à argileux, rarement hydromorphes, de pH neutre à calcaire ».

Localisation des secteurs concernés par l'expertise "zones humides"



Source : IGN - Auddicé Grand-Est 2025

Réalisation : Auddicé Grand-Est, juin 2025

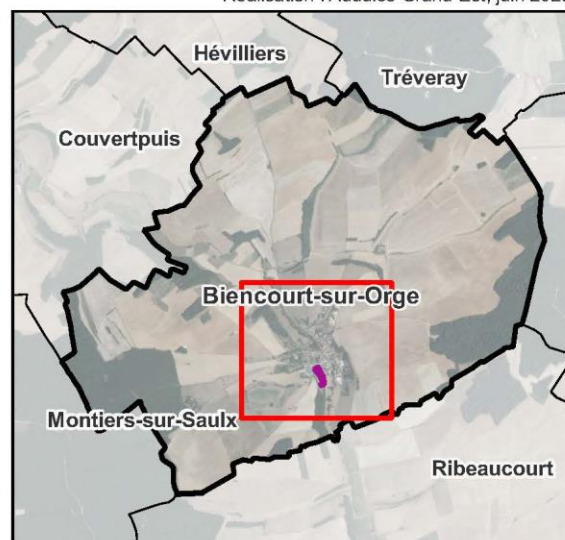
Légende

Limites administratives

-  Commune de Biencourt-sur-Orge
-  Limites communales

Secteur concerné par la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi

-  Zone urbaine à vocation résidentielle "UA" et naturelle "N" à classer en zone urbaine à vocation d'activités économiques "UY"



Géologie



Source : IGN - BRGM - Auddicé Grand-Est 2025

Réalisation : Auddicé Grand-Est, juin 2025

Légende

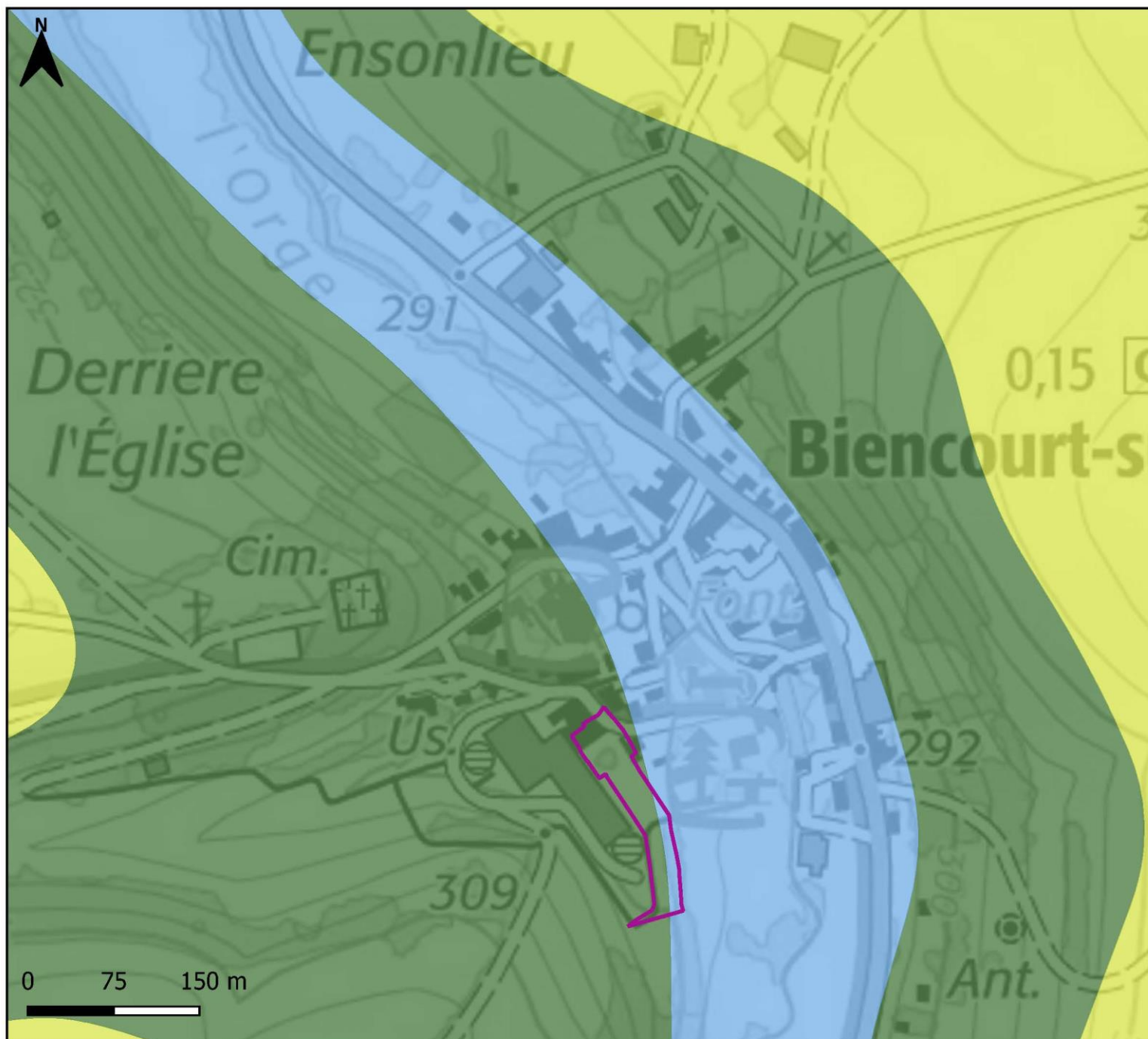
Secteur concerné par la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi

-  Zone urbaine à vocation résidentielle "UA" et naturelle "N" à classer en zone urbaine à vocation d'activités économiques "UY"

Cartes géologiques

-  j9a : Portlandien inférieur (zones à *Cyprina brongniarti* et à *Gravesia*)
-  Fz : Alluvions modernes (Holocène)

Carte des sols



Source : IGN - BRGM - Auddicé Grand-Est 2025

Réalisation : Auddicé Grand-Est, juin 2025

Légende

Secteur concerné par la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi

-  Zone urbaine à vocation résidentielle "UA" et naturelle "N" à classer en zone urbaine à vocation d'activités économiques "UY"

Carte des sols

-  Pentes fortes à moyennes et fonds des vallons forestiers et agricoles (prairie et culture) sur colluvions calcaires du Barrois Portlandien
-  Petites vallées agricoles sur alluvions récentes du plateau calcaire du Barrois Portlandien
-  Plateau agricole (culture) et forestier sur calcaires du Portlandien parsemé de dépôts limoneux du Barrois Portlandien

1.4 Situation par rapport aux zones à dominante humide

■ Prélocalisation des zones humides potentielles (SDAGE Seine-Normandie 2022-2027)

Carte 4 - Prélocalisation des zones humides potentielles (SDAGE Seine-Normandie 2022-2027) – p.11

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin **Seine-Normandie**, les enveloppes des **zones à dominante humide** ont été cartographiées au 1/50 000^{ème}. Dans le SDAGE 2010-2015, différents **milieux humides** ont été identifiés par **photo-interprétation**, tandis qu'une **prélocalisation** des zones humides issues d'un travail de **modélisation** est disponible dans le SDAGE 2022-2027. Ces recensements n'ont pas de portée réglementaire directe sur le zonage ainsi délimité. Ils permettent néanmoins de signaler la **présence potentielle** d'une zone humide sur la zone d'étude. Il convient, dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude, que les données du SDAGE soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.

La zone d'étude n'est pas concernée par des **zones humides potentielles** identifiées dans le SDAGE Seine-Normandie.

■ Zones à Dominante Humide (CEREMA Est pour la DREAL Grand-Est)

Carte 5 - Zones à dominante humide (CEREMA Est pour la DREAL Grand-Est) – p.12

Suite à la diffusion de la carte nationale des milieux potentiellement humides en 2013, le ministère avait demandé aux DREAL de la décliner dans une carte régionale, au 1/25 000.

Dans le cadre de la préparation des activités du Cerema pour 2016 et 2017, une Action intitulée « Élaboration d'une cartographie des zones potentiellement humides en Lorraine » a fait l'objet d'une programmation locale entre la DREAL Lorraine puis Grand Est/SEBP et le Cerema Est. Cette Action regroupe 2 opérations :

- Opération 1 – étude des travaux réalisés dans les 4 départements de Lorraine et retour d'expérience sur les travaux menés en Alsace et Champagne-Ardenne ;
- Opération 2 – cartographie des zones potentiellement humides de Lorraine.

La carte des zones potentiellement humides a ainsi été réalisée par le CEREMA Est pour la DREAL Grand Est sur l'emprise de l'ex-région Lorraine. Elle résulte d'un travail de modélisation au 1/25 000^{ème} par superposition de 8 masques, pondérés entre 1 et 3 selon l'échelle et la pertinence des données utilisées : topographie, cartes d'état-major, hydrographie, inondations, remontée de nappe, indice de développement et de persistance des réseaux, pédologie, géologie.

La zone d'étude est concernée par des **Zones à Dominante Humide** identifiées par le CEREMA Est pour la DREAL Grand Est.

■ Cartographie Nationale des Milieux Humides (MNHN)

Carte 6 - Zones Humides Potentielles (MNHN, 2023) – p.13

Une **cartographie nationale des milieux humides et des zones humides** a été produite en 2023 par le MNHN. Elle est issue de **modélisations** et permet de définir des **secteurs à forte probabilité de zones humides**. Le caractère humide au titre de la loi sur l'eau n'y est pas certain.

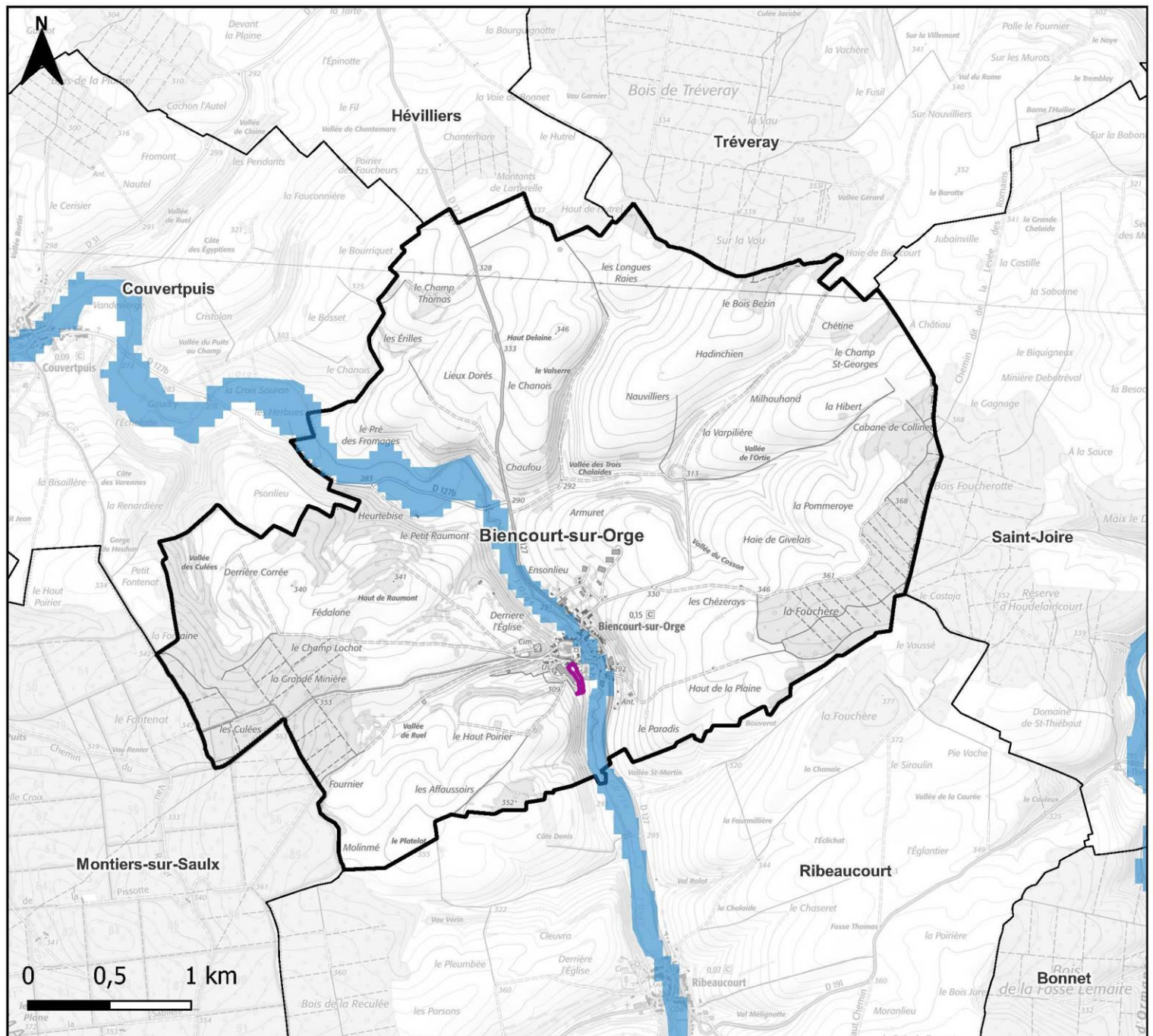
Ce recensement n'a **pas de portée réglementaire** directe sur le zonage ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence **potentielle** d'une zone humide.

Enfin, des cartes de **zones humides avérées**, issues de **diagnostics** réalisés dans diverses études sont également présentées.

La zone d'étude ne comprend **aucune zone humide** identifiée par la cartographie nationale du MNHN.

Leurs zonages à l'échelle nationale suivent en grande partie le zonage du SDAGE Seine-Normandie décrit précédemment, avec un affinage sur les zones identifiées à l'échelle locale et régionale.

Pré-localisation des zones humides du SDAGE Seine-Normandie



Source : IGN - SDAGE Seine-Normandie - Auddicé Grand-Est 2025

Réalisation : Auddicé Grand-Est, juin 2025

Légende

Limites administratives

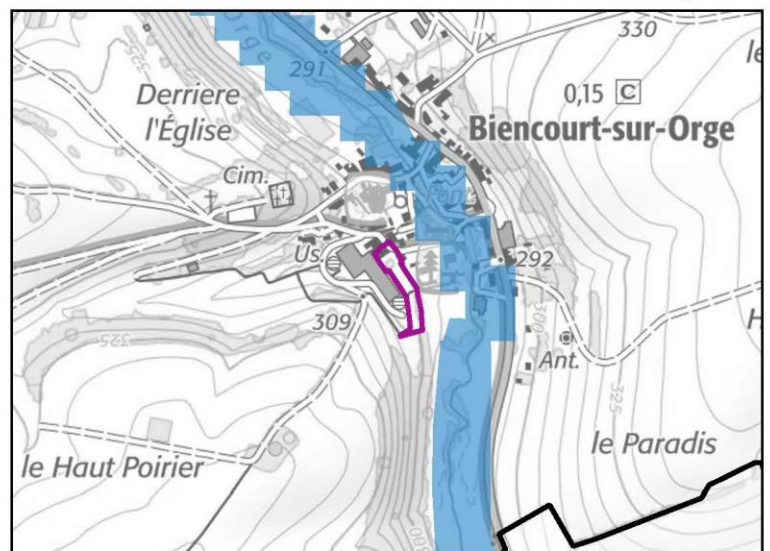
 Commune de Biencourt-sur-Orge

 Limites communales

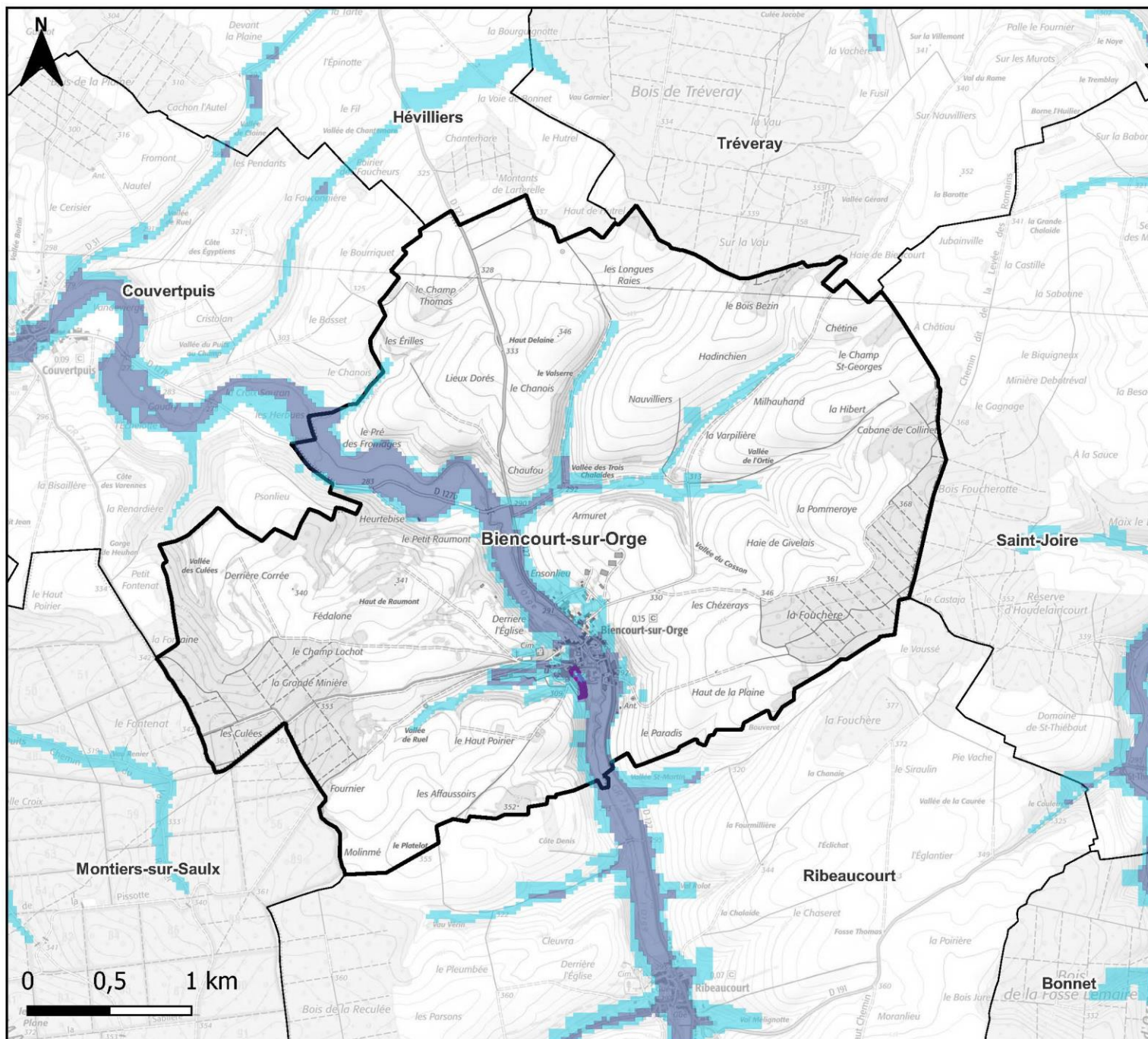
Secteur concerné par la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi

 Zone urbaine à vocation résidentielle "UA" et naturelle "N" à classer en zone urbaine à vocation d'activités économiques "UY"

 Pré-localisation des zones humides du SDAGE Seine-Normandie



Zones à Dominante Humide (ZDH)



Source : IGN - CEREMA - Auddicé Grand-Est 2025

Réalisation : Auddicé Grand-Est, juin 2025

Légende

Limites administratives

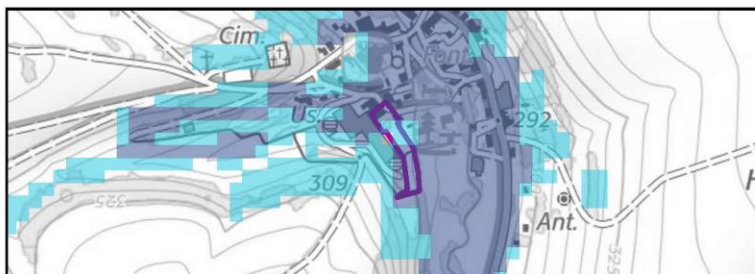
-  Commune de Biencourt-sur-Orge
-  Limites communales

Secteur concerné par la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi

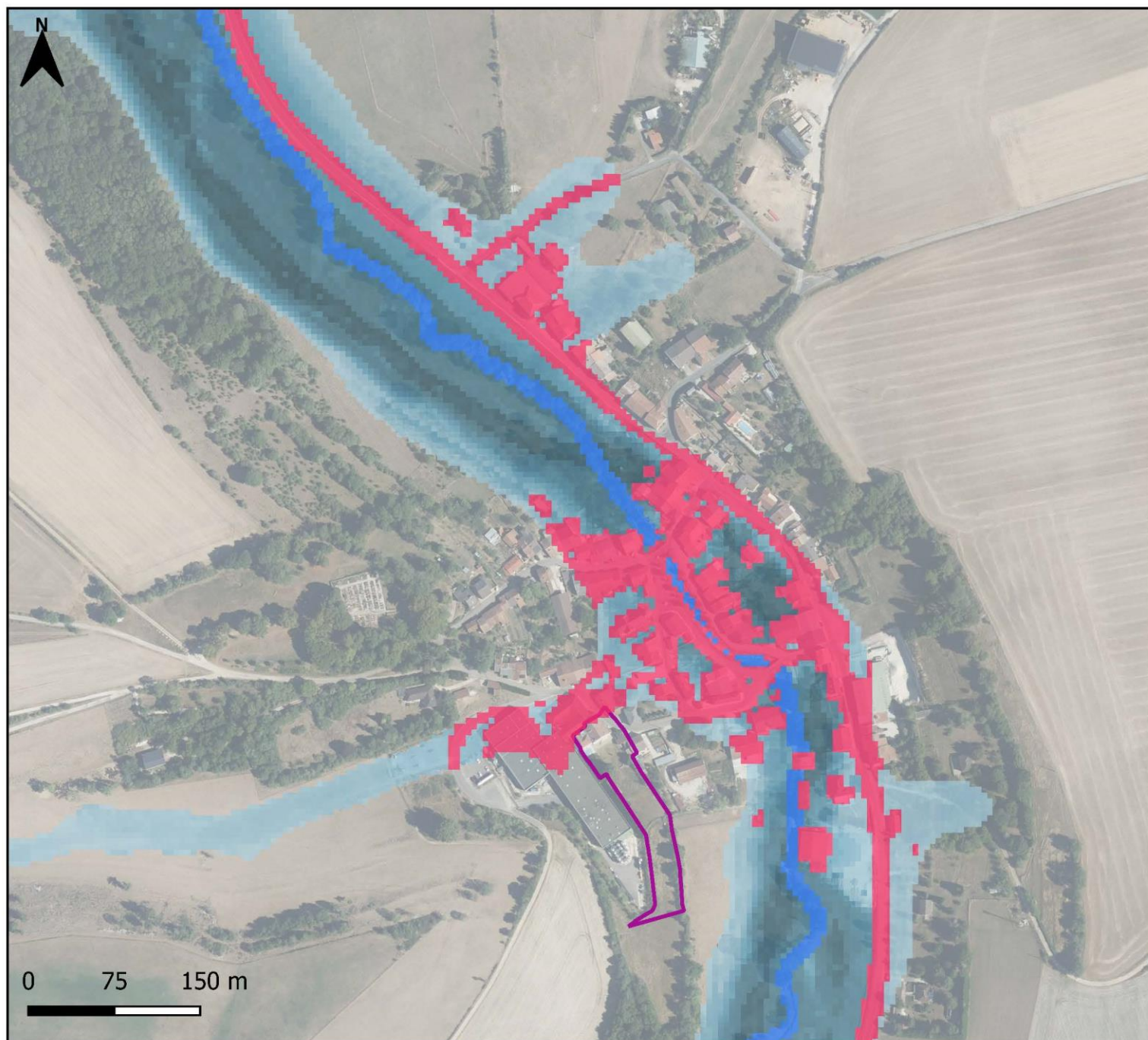
-  Zone urbaine à vocation résidentielle "UA" et naturelle "N" à classer en zone urbaine à vocation d'activités économiques "UY"

Zones à Dominante Humide (ZDH) sur le territoire de la Lorraine

-  Probabilité moyenne de zone humide
-  Probabilité forte de zone humide



Zones humides potentielles seuillées



Source : IGN - INPN - MNHN - Auddicé Grand-Est 2025

Réalisation : Auddicé Grand-Est, juin 2025

Légende

Secteur concerné par la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi

-  Zone urbaine à vocation résidentielle "UA" et naturelle "N" à classer en zone urbaine à vocation d'activités économiques "UY"

Zones humides probables

-  Zone probablement non humide
-  Zone probablement humide (probabilité assez forte)
-  Zone probablement humide (probabilité forte)
-  Zone probablement humide (probabilité très forte)
-  Zone en eau
-  Zone probablement humide artificialisée

CHAPITRE 2. METHODOLOGIE ET RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

2.1 Objectifs de l'étude et contexte réglementaire

■ Objectifs de l'étude

Le présent document a pour objet de définir le caractère humide ou non du secteur d'étude, au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la définition des zones humides.

L'expertise consiste à analyser, via des études bibliographiques et de terrain, l'état actuel des **zones humides** selon les critères de **végétation et pédologiques**. De cette analyse découle une caractérisation des habitats et des sols de zones humides du secteur étudié.

■ Contexte réglementaire

En raison du caractère stratégique des **services rendus** par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » par la loi française (code env., art. L. 211-1-1).

Depuis le 26 juillet 2019, l'Article L.211-1 du Code de l'Environnement définit les zones humides de la façon suivante : « *on entend par **zone humide** les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire **ou** dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Ainsi, un espace peut être considéré comme zone humide au sens du 1° du §I de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Sa **végétation**, si elle existe, est caractérisée :
 - soit par des **espèces indicatrices** de zones humides (art. L.211-1, annexe 2.1) ;
 - soit par des **communautés d'espèces végétales**, dénommées « habitats » caractéristiques de zones humides (art. L.211-1, annexe 2.2).
- Ses **sols** correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux qui sont mentionnés sur la liste figurant à l'annexe 1.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

2.2 Méthodologie d'étude

2.2.1 Analyse bibliographique

Avant de procéder aux investigations de terrain, ont été analysées les données bibliographiques disponibles afin de contextualiser le site et préciser le plan d'échantillonnage. Ont été analysées les données bibliographiques disponibles notamment :

- La carte des zones humides remarquables du SDAGE Seine-Normandie (2022-2027) ;
- La cartographie nationale des zones humides du MNHN (2023) ;
- La cartographie des zones à dominante humide du CEREMA Est pour la DREAL Grand-Est (2019) ;
- La carte des sols dominants de France métropolitaine du GIS Sol.

2.2.2 Protocole de terrain

Le diagnostic des zones humides repose sur une analyse de terrain en deux temps. D'une part, la présence d'habitats ou d'espèces caractéristiques des zones humides est recherchée. D'autre part, l'étude pédologique permet de délimiter les secteurs présentant des sols caractéristiques des zones humides. **La présence d'un seul de ces critères en un point permet de conclure qu'il appartient à une zone humide.**

Les investigations terrain en pédologie ont été réalisées le **01 avril 2025** et celles pour la flore et les habitats le **06 mai 2025**.

■ Caractérisation relative à la pédologie

L'étude des sols est menée selon les protocoles définis dans les annexes I et II de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008. Il s'agit d'une approche parcellaire réalisée à l'aide des **sondages à la tarière à main** jusqu'à 1,20 mètres de profondeur. L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année, mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Les sondages sont réalisés de manière **homogène** au sein de la parcelle à étudier. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (= un sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques au point projeté d'implantation des machines. Le positionnement des sondages fait systématiquement l'objet d'un relevé par GPS.

Chaque sondage est **interprété** sur la base de sa **dénomination pédologique** et en fonction du **classement de l'hydromorphie** tel que défini par le Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA - Figure 1) en 1981, repris par l'arrêté (D. Baize et M.C. Girard, 1995 et 2008).

L'examen du sondage pédologique effectué à la tarière vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

NB : un horizon est qualifié de rédoxique dès lors qu'il présente des traits rédoxiques supérieurs à 5% de recouvrement.

Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme un **sol de zone humide**, quels que soient les éventuels compléments apportés par l'analyse des autres critères.



Si certains sondages sont caractéristiques de zones humides, une **délimitation** de la zone humide est alors réalisée. Cette délimitation se base sur les mêmes critères que précédemment mais les relevés sont réalisés de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière (Figure 2).

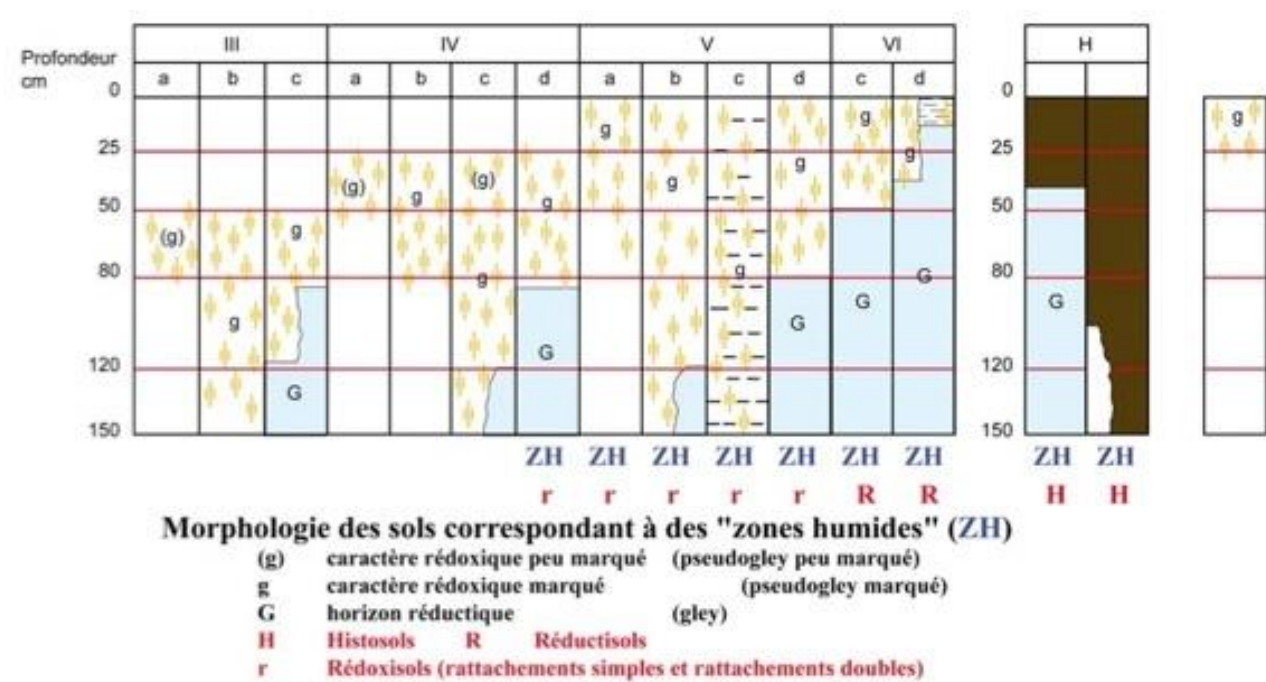


Figure 1. Typologie des sols caractéristiques des zones humides (GEPPA, 1981)

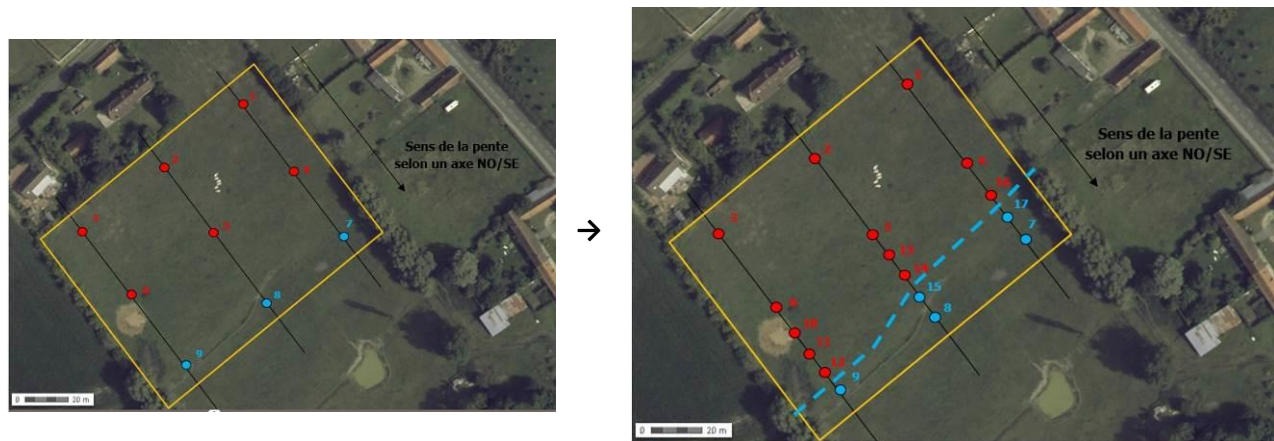


Figure 2. Exemple de délimitation de zone humide sur une parcelle

■ Caractérisation relative à la végétation et aux habitats

Les sols et la végétation se développent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains et, dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi des critères fiables de diagnostic. C'est pourquoi ils sont retenus pour délimiter des zones humides dans le cadre de l'article R.211-108 du Code de l'Environnement et l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

> Caractérisation selon les habitats

Pour chaque habitat cartographié, il est vérifié s'il correspond à un **habitat caractéristique des zones humides** identifié dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

La mention d'un habitat coté « H » signifie que cet habitat, ainsi que tous ceux de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides. Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats dits *pro parte* et cotés « p », de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales doit alors être réalisée.

> Caractérisation selon la végétation

Afin de mettre en évidence le caractère hygrophile ou non de la végétation, des relevés ponctuels par placettes sont réalisés, selon la méthodologie définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides.

Cette méthodologie consiste en l'estimation visuelle, par ordre décroissant, du pourcentage de **recouvrement des espèces**, par placettes circulaires (rayon de 1,5 à 10 mètres selon l'habitat en place : herbacé, arbustif ou arboré) globalement homogènes du point de vue de la végétation. A partir de cette liste, est déterminée la liste des espèces dominantes (espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la végétation, et espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %).

Espèce	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
<i>Dactylis glomerata</i>	30 %	Non	Oui
<i>Arrhenatherum elatius</i>	15 %	Non	Oui
<i>Holcus lanatus</i>	15 %	Non	Oui
<i>Ranunculus repens</i>	15 %	Oui	Oui
<i>Trifolium repens</i>	10 %	Non	Non
<i>Plantago media</i>	5 %	Non	Non
<i>Rumex obtusifolius</i>	5 %	Non	Non
<i>Cirsium vulgare</i>	< 5 %	Non	Non
<i>Bellis perennis</i>	< 5 %	Non	Non

4 espèces dominantes dont 1 seule espèce indicatrice de zone humide → Habitat non caractéristique de zone humide

Figure 3. Exemple de détermination selon le cortège floristique

Le **caractère hygrophile** de ces espèces dominantes est ensuite examiné (sur la base de la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant en annexe du même arrêté), afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile (cas si au moins la moitié des espèces dominantes sont indicatrices de zones humides).

En l'absence d'habitats ou de flore caractéristique (végétation non hygrophile ou seulement hygrophile "pro parte") et si le critère pédologique révèle que le sol n'est pas caractéristique d'une zone humide, alors le point étudié n'appartient pas à une zone humide.

2.3 Résultats des investigations

2.3.1 Étude flore / habitat

> Caractérisation selon les habitats

Un code Corine Biotope a été attribué à chaque habitat identifié sur la zone d'étude. Ceci permet de déterminer le caractère humide ou non de chacun de ces habitats en rapprochant les habitats observés sur le site aux habitats inscrits en annexe II (table B) de l'arrêté du 24 juin 2008. Le tableau ci-dessous indique les habitats observés sur la zone d'étude, ainsi que leur caractère humide ou non. Seuls les éléments utiles au regard de la réglementation applicable aux zones humides sont présentés ici.

Tableau 1. Caractérisation des habitats selon la végétation

Habitat sur l'aire d'étude	Corine Biotope		Syntaxon	Arrêté du 24 juin 2008	Relevé
	Code	Typologie			
Prairie eutrophe à Berce sphondyle et Brome mou	38.22	Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	<i>Heracleo sphondylii-Brometum hordeacei</i>	Pro parte – à confirmer avec relevé floristique et pédologique	R1 et R2

> Caractérisation selon la végétation

Un habitat pro parte a été identifié et a fait l'objet de **relevés de végétation**, conformément au protocole donné par l'arrêté du 24 juin 2008 développé ci-après.

Sur une placette donnée, un pourcentage de recouvrement des espèces végétales observées, qu'elles soient indicatrices de ZH ou non, a été estimé pour chaque strate de végétation. Un tableau de synthèse de chacun des relevés réalisés permet un classement par ordre décroissant des espèces selon leurs taux de recouvrement par strate. Dans ce tableau disponible ci-après apparaît ainsi dans un encadré, **la liste des espèces dominantes** dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre au moins 50% du recouvrement total d'une strate (si une strate couvre 40% de la placette alors sont pris en compte les espèces permettant d'atteindre la moitié, soit 20% du taux de recouvrement de cette strate). De plus, peuvent être ajoutées à cette liste les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 % (dès lors que celles-ci n'ont pas été comptabilisées précédemment).

Tableau 2. Relevé R1

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	-	45%	Oui
Herbacée	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	-	20%	Oui
Herbacée	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	-	5%	Non
Herbacée	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	-	5%	Non
Herbacée	<i>Festuca</i> L., 1753	Fétuque	-	5%	Non
Herbacée	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle	-	5%	Non
Herbacée	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	-	5%	Non
Herbacée	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	-	2%	Non
Herbacée	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Oui	2%	Non
Herbacée	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	-	2%	Non
Herbacée	<i>Taraxacum</i> F.H. Wigg., 1780	Pissenlit	-	2%	Non
Herbacée	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou	-	1%	Non
Herbacée	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée	Oui	1%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides			Non		

Aucune des espèces dominantes de ce relevé n'est caractéristique de zones humides. **Cette végétation n'est donc pas caractéristique des zones humides.**

Tableau 3. Relevé R2

Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indicatrice de ZH	Recouvrement	Dominante
Recouvrement de la strate herbacée : 100 %					
Herbacée	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	-	50%	Oui
Herbacée	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	-	10%	Non
Herbacée	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	-	10%	Non
Herbacée	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	-	5%	Non
Herbacée	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	-	5%	Non
Herbacée	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Oui	5%	Non
Herbacée	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	-	2%	Non
Herbacée	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste des sources	-	2%	Non
Herbacée	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	-	2%	Non
Herbacée	<i>Taraxacum</i> F.H. Wigg., 1780	Pissenlit	-	2%	Non
Herbacée	<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	-	2%	Non
Herbacée	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	-	2%	Non
Herbacée	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	-	1%	Non
Herbacée	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	-	1%	Non
Herbacée	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	-	1%	Non
Végétation caractéristique de zones humides si au moins la moitié des espèces dominantes toutes strates confondues sont des espèces indicatrices de zones humides			Non		

Aucune des espèces dominantes de ce relevé n'est caractéristique de zones humides. **Cette végétation n'est donc pas caractéristique des zones humides.**

La zone d'étude ne présente donc pas de zones humides selon les critères habitats et végétation.

2.3.2 Sondages pédologiques

■ Répartition des sondages

Carte 7 - Zones humides effectives et localisation des sondages

- p.26

Au total, **8 sondages** ont été effectués sur le site et **aucun d'entre eux** ne se sont révélés caractéristiques de zones humides.

■ Description et interprétation des sondages

Tableau 4. Sondage pédologique n°1

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol	
	0 – 60 cm	
S1 X : 873144 Y : 6831643		
	Sol brun argilo-limoneux, caillouteux avec éléments calcaires grossiers. Absence de traces d'oxydo-réduction.	
	Hors classes des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides	

Tableau 5. Sondage pédologique n°2

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol	
	0 – 20 cm	20 – 45 cm

S2 X : 873149 Y : 6831619		
	Sol sableux sain.	Sol limono-sablo-argileux sain, très caillouteux.
	Hors classes des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides	

Tableau 6. Sondage pédologique n°3

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol
	0 – 50 cm
S3 X : 873174 Y : 6831610	
	Sol brun limono-argileux, moyennement caillouteux, sain. Refus de tarière à 50cm : dalle calcaire.
	Hors classes des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides

Tableau 7. Sondage pédologique n°4

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol
	0 cm
S4 X : 873175 Y : 6831586	
	Sol limono-argileux très superficiel sur calcaire dur : refus de tarière et sondage impossible.
	Hors classes des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides

Tableau 8. Sondage pédologique n°5

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol	
	0 – 15 cm	
S5 X : 873186 Y : 6831572		
	Sol brun limono-argileux très caillouteux, sain. Refus de tarière : dalle calcaire.	
	Hors classes des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides	

Tableau 9. Sondage pédologique n°6

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol	
	0 – 50 cm	
S6 X : 873181 Y : 6831539		
	Sol limono-argileux très caillouteux, sain. Refus de tarière à 50 cm : dalle calcaire.	
	Hors classes des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides	

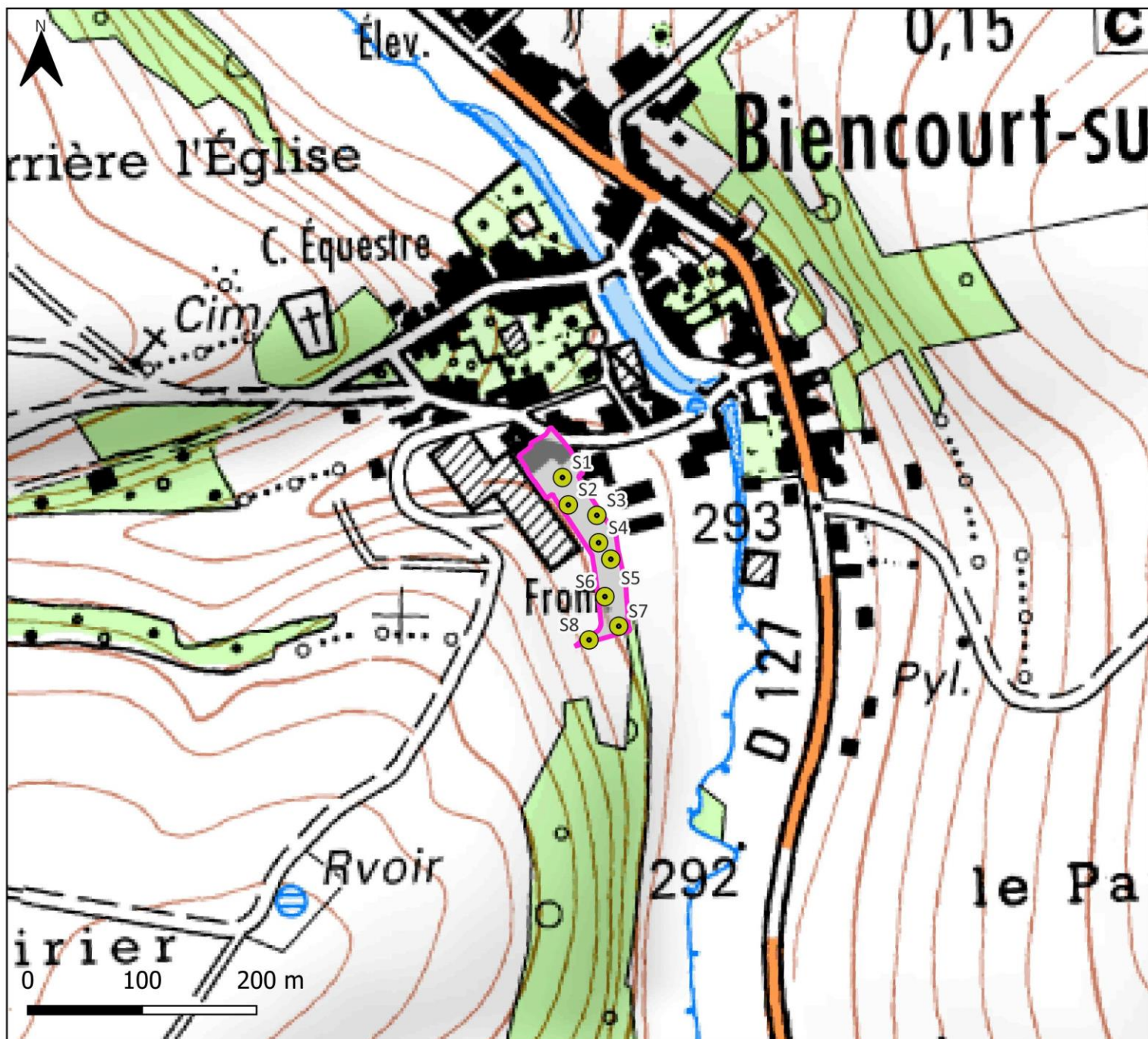
Tableau 10. Sondage pédologique n°7

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol	
	0 – 10 cm	
S7 X : 873193 Y : 6831513		
	Sol limono-argileux superficiel, très caillouteux. Refus de tarière lié à la dalle calcaire.	
	Hors classes des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides	

Tableau 11. Sondage pédologique n°8

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol	
	0 cm	
S8 X : 873167 Y : 6831501	-	
	Sol limono-argileux très superficiel sur calcaire dur : sondage impossible.	
	Hors classes des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Non caractéristique des zones humides	

**Zones humides effectives et
localisation des sondages pédologiques**



Source : IGN - Auddicé Grand-Est 2025

Réalisation : Auddicé Grand-Est, juin 2025

Légende

Secteur concerné par la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi

 Zone urbaine à vocation résidentielle "UA" et naturelle "N" à classer en zone urbaine à vocation d'activités économiques "UY"

Sondages pédologiques réalisés

 Sondage non caractéristique des zones humides

Zones humides effectives

 Zone non caractéristique des zones humides

CHAPITRE 3. CONCLUSION

Une étude de caractérisation des zones humides a été effectuée sur le site du projet d'extension de la fromagerie RENARD-GILLARD, sur la commune de Biencourt-sur-Orge (55). Les critères **flore, habitat et pédologique** ont été pris en compte, conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la définition des zones humides.

Aucune espèce dominante rencontrée n'est caractéristique de zone humide et la totalité du site d'étude présente un **habitat pro-parte caractéristique**.

Les 8 sondages pédologiques effectués **ne sont pas caractéristiques des zones humides**, confirmant ainsi **l'absence de zone humide** sur le site.

L'ensemble du site du projet d'extension de la fromagerie RENARD-GILLARD est donc non caractéristique des zones humides au regard de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la définition des zones humides.

Bibliographie

- Anonymes (2016). Inventaire de la flore vasculaire de Lorraine : indigénats, raretés, menaces, protections - Juin 2016. Pôle Lorrain du Futur Conservatoire Botanique National Nord-Est. Fichier tableur - <http://www.polelorrain-cbnne.fr/publications.html>
- Bonassi J. (coord.) et al. (2015). Inventaire de la flore vasculaire de Lorraine : indigénats, raretés, menaces, protections. Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne et du Nord-Est de la France, 13 : 3-43.
- Bonassi J. (coord.) et al. (2015). Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Lorraine, Pôle Lorrain du Futur Conservatoire Botanique National Nord-Est. Vandoeuvre-lès-Nancy, 16 p.
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., HAURY J. et LACOSTE A. [sans date]. PRODROME DES VÉGÉTATIONS DE FRANCE. p. 144.
- BISSARDON M., GUIBAL L., sous la direction de RAMEAU J., 1997 : CORINE Biotopes - Version originale, types d'habitats français, ENGREF, 219 p.
- BRGM, 1962. Carte géologique et notice explicative de la feuille de Joinville. Ministère de l'industrie. Service de la carte géologique de la France.
- CAUSSE G. & WEBER E., 2019. Référentiel phytosociologique des végétations de Champagne-Ardenne, version mai 2019. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>
- Chambre d'Agriculture Grand Est, 2015. Référentiel Régional Pédologique Lorraine au 1/250 000ème
- Collectif. 2023. Cartographie nationale des milieux humides. Livret de restitution. Paris, 40 p.
- DREAL GRAND EST, 2018. Cartographies mises à disposition - Zones humides. [en ligne]. 20 avril 2018.
- GAYET, G., BAPTIST, F., MACIEJEWSKI, L., PONCET, R. et BENSETTITI, F., 2018. Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS. AFB, CNRS, MNHN, Biotope.
- KUBIAK, J. et MULOT, M., 2017. Généralités sur les zones humides dans la région Grand-Est [en ligne]. DREAL Grand Est.
- LEFEBVRE, T. et MONCORPS, S., 2013. Les espaces naturels protégés en France : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité. Paris : UICN. ISBN 978-2-918105-31-2. 577.094 4
- LEGIFRANCE [sans date]. Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement [en ligne].
- MEDDE et GIS SOL, 2013. Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides [en ligne]. Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol.
- MESSANT, A., CHAFCHAFI, A., DUCOMMUN, C., JALABERT, S., LAGACHERIE, P., LEHMANN, S., LEMERCIER, B., MOULIN, J., MURE, J.P., NORAZ, A., LAROCHE, B. et SAUTER, J., 2019. Les sols dominants en France métropolitaine - Descriptions des grandes familles de sols [en ligne]. 2019. Gis Sol.

Odonat, 2019. Les régions naturelles du Grand-Est. Disponible sur : <https://www.odonat-grandest.fr/regions-naturelles-documents-telechargeables>

Voirin M., 2017. Première ébauche du synopsis des groupements végétaux de Lorraine. Analyse bibliographique. Version 3 (juin 2017). Pôle Lorrain du Futur Conservatoire Botanique National Nord-Est. Agence de l'Eau Rhin-Meuse. DREAL Lorraine. 51 p.

WASSON, J.G., CHANDESRI, A., PELLA, H. et BLANC, L., 2002. Définition des hydro-écorégions françaises métropolitaines. Approche régionale de la typologie des eaux courantes et éléments pour la définition des peuplements de référence d'invertébrés [en ligne]. IRSTEA.